

ANNEXE IV

Fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux

Aperçu

1. La présente annexe expose dans leurs grandes lignes les prévisions pour 2023 relatives aux fonds d'affectation spéciale (ou fonds fiduciaires) et aux comptes spéciaux, et décrit plus en détail ceux qui méritent une attention particulière.
2. Les fonds d'affectation spéciale et les comptes spéciaux sont tous conformes aux politiques, aux objectifs et aux activités du PAM et sont établis par le Directeur exécutif en vertu de l'article 5.1 du Règlement financier.
3. Les fonds d'affectation spéciale sont des comptes qui servent à recevoir des contributions dont l'objet et la portée sont convenus avec les donateurs dans le cadre d'accords écrits, lesquels prévoient également les procédures d'établissement des rapports qui rendent compte de l'utilisation de ces contributions. Les comptes spéciaux servent à comptabiliser des contributions spéciales ou des sommes affectées à des activités déterminées, dont les soldes non dépensés au cours d'un exercice donné peuvent être reportés sur l'exercice suivant. Ces comptes sont utilisés pour la gestion financière des services que le PAM fournit à ses bureaux et à ses unités ainsi qu'à d'autres organismes des Nations Unies et autres membres de la communauté humanitaire.
4. Les fonds d'affectation spéciale et les comptes spéciaux qui contribuent à la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) 17 sont décrits au chapitre III du présent document.

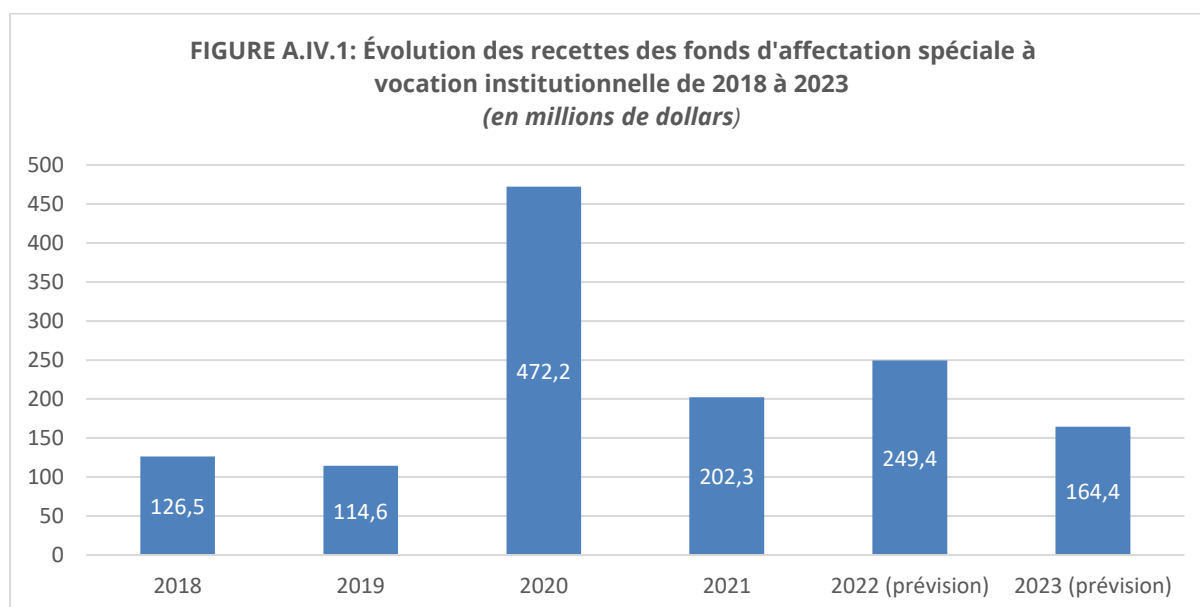
Fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux

5. Le tableau A.IV.1 récapitule les soldes des fonds d'affectation spéciale et des comptes spéciaux ainsi que les mouvements de fonds prévus sur ces deux types de comptes en 2023.

TABLEAU A.IV.1: MOUVEMENTS DE FONDS PRÉVUS SUR LES FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE ET LES COMPTES SPÉCIAUX – 2023 (en millions de dollars)		
	Fonds d'affectation spéciale	Comptes spéciaux
Solde reporté au 1 ^{er} janvier 2023	95,7	308,7
Recettes	164,4	377,5
Dépenses	238,3	436,3
<i>Activités fondamentales</i>	24,1	75,6
<i>Autres services</i>	45,7	6,9
<i>Activités directes</i>	0,0	127,0
<i>Activités opérationnelles</i>	168,5	226,8
Solde à reporter au 31 décembre 2023	21,8	249,9

6. Ensemble, les dépenses fondamentales afférentes aux comptes spéciaux et aux fonds d'affectation spéciale pour 2023, qui constituent le coût de la gestion et de l'administration de ces deux types de comptes, s'élèvent à 99,7 millions de dollars, soit 15 pour cent du montant global des dépenses.
7. Les activités regroupées dans la catégorie des "autres services" indiquée dans le tableau complètent les activités fondamentales; elles comprennent les activités de mobilisation de renforts ou de transposition des interventions à plus grande échelle, les activités qui visent à combler les déficits de ressources et les initiatives qui sont limitées dans le temps ou qui sont nouvelles. Il s'agit d'activités accessoires, complémentaires ou discrétionnaires, qui se rapportent à la gestion des opérations et au respect des priorités, mais ne soutiennent pas directement les opérations du PAM. Entre autres exemples figurent les activités de recherche et développement d'outils et de produits d'assurance, les améliorations apportées aux modes de fonctionnement, la gestion du changement, les services mixtes ainsi que la conception et la mise en œuvre de programmes d'innovations et d'accélérateurs à l'intention du PAM. Les dépenses prévues en 2023 pour cette catégorie s'élèvent à 52,6 millions de dollars, soit 8 pour cent du montant total des dépenses.
8. Les "activités directes" peuvent être rattachées directement à des opérations menées dans des pays ou à d'autres activités en particulier. Les dépenses prévues pour ces activités en 2023 s'élèvent à 127,0 millions de dollars, soit 19 pour cent du montant total des dépenses. Les dépenses relatives à ces activités et les recettes issues du recouvrement des coûts y afférents sont gérées au moyen de comptes spéciaux. La majeure partie des recettes issues du recouvrement des coûts provient des budgets des plans stratégiques de pays (PSP), car les facteurs de coût, tels que le nombre de membres du personnel nécessaire ou le volume de produits alimentaires acheté pour une activité, sont liés principalement aux opérations menées dans les pays.
9. Les dépenses opérationnelles sont les coûts qui correspondent directement aux biens et services fournis aux clients externes et aux ressources allouées aux opérations qui sont menées dans les pays. Il s'agit par exemple du coût des biens vendus aux clients du réseau des entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies et des ressources allouées aux PSP en provenance de fonds d'affectation spéciale et de comptes spéciaux thématiques tels que le Fonds vert pour le climat, le fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en matière de la sécurité alimentaire, le Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs et le Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie. Les dépenses opérationnelles prévues en 2023 s'élèvent à 395,3 millions de dollars, soit 58 pour cent du montant total des dépenses.
10. Comme le montre la figure A.IV.1, les sommes reçues au titre des fonds d'affectation spéciale ont fortement varié ces cinq dernières années. Le montant élevé des recettes enregistrées en 2020 s'explique principalement par la création d'un fonds d'affectation spéciale doté de 282 millions de dollars pour financer la riposte à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et par les contributions généreuses versées en faveur des activités axées sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, la sécurité alimentaire et le renforcement des capacités des pouvoirs publics.
11. Les recettes prévues dans le Plan de gestion pour 2022-2024, soit 46,4 millions de dollars, étaient fondées sur des estimations préliminaires et tenaient aussi au manque de visibilité concernant les recettes effectives reçues au titre des fonds d'affectation spéciale en 2022. Pour le présent Plan de gestion, les prévisions ont été révisées à partir de la prévision globale de contribution actualisée en août 2022. Après mise à jour, les recettes prévues au titre des fonds d'affectation spéciale pour 2022 s'élèvent à 249,4 millions de dollars.

12. Les fonds d'affectation spéciale qui devraient représenter la plus grande part des recettes reçues en 2022 sont les suivants: le fonds d'affectation spéciale pour *le renforcement des systèmes alimentaires en collaboration avec la Fondation MasterCard*, qui vise à développer les possibilités d'emploi des jeunes le long des chaînes de valeur (130 millions de dollars); le fonds d'affectation spéciale pour *le soutien logistique et l'appui au renforcement des capacités nécessaires à la vaccination contre la COVID-19 sur tout le continent africain* (30 millions de dollars); et *le fonds d'affectation spéciale sur les changements climatiques et la faim*, qui permet au PAM d'apporter un appui technique en interne et à des tiers dans le cadre d'activités qui visent à réaliser les objectifs exposés dans la politique du PAM relative aux changements climatiques (18 millions de dollars).
13. En 2023, les recettes prévues au titre des fonds d'affectation spéciale s'élèvent à 164,4 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 34 pour cent par rapport aux prévisions de recettes actualisées de 2022. Cette baisse est due principalement à la diminution prévue des recettes au titre du fonds d'affectation spéciale pour *le renforcement des systèmes alimentaires en collaboration avec la Fondation MasterCard*, qui devraient s'élever à 33 millions de dollars en 2023 contre 130 millions de dollars en 2022 d'après les estimations.



14. Le tableau A.IV.2 présente les dépenses prévues au titre des fonds d'affectation spéciale pour 2023. Le domaine thématique relatif aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe représente 39 pour cent du montant total des dépenses prévues en 2023. Au sein de ce domaine, les fonds d'affectation spéciale qui méritent plus particulièrement l'attention sont indiqués ci-après, accompagnés de leurs augmentations respectives par rapport au Plan de gestion pour 2022:
- le Fonds vert pour le climat, qui fournit régulièrement des ressources aux bureaux de pays (augmentation de 13 millions de dollars);
 - le fonds d'affectation spéciale pour le financement de la gestion des risques climatiques, qui est utilisé pour mettre en place des filets de sécurité à grande échelle fondés sur l'assurance à l'intention des personnes vulnérables vivant dans des pays membres de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (augmentation de 25 millions de dollars); et

- le fonds d'affectation spéciale sur *les changements climatiques et la faim* (augmentation de 14 millions de dollars).
15. Les dépenses prévues au titre des fonds d'affectation spéciale constitués dans le domaine thématique relatif à la chaîne d'approvisionnement représentent 17 pour cent du montant total des dépenses prévues en 2023. La majeure partie des dépenses sont liées au fonds d'affectation spéciale pour *l'appui apporté en matière de vaccination aux centres africains de contrôle des maladies* (35 millions), qui a été créé à la fin de 2021 afin de mettre à profit les capacités dont le PAM dispose en matière de chaîne d'approvisionnement pour faciliter la manutention des produits de santé. En 2023, il est prévu d'affecter 28,1 millions de dollars aux bureaux de pays au titre de ce dispositif.
16. Des crédits s'élevant à 32,9 millions de dollars devraient être affectés aux bureaux de pays en 2023 au titre d'un deuxième fonds d'affectation spéciale, approuvé en novembre 2021, qui est axé sur le *renforcement des systèmes alimentaires en collaboration avec la Fondation MasterCard*.

TABLEAU A.IV.2: DÉPENSES PRÉVUES AU TITRE DES FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE EN 2023, PAR DOMAINE THÉMATIQUE	
Domaine thématique	Total (en millions de dollars)
Changements climatiques et réduction des risques de catastrophe	94,0
Fonds vert pour le climat	46,1
Financement de la gestion des risques climatiques	25,7
Changements climatiques et faim	14,8
Autres	7,4
Chaîne d'approvisionnement	40,1
Appui apporté en matière de vaccination aux centres africains de contrôle des maladies	34,9
Autres	5,2
Partenariats	36,1
Renforcement des systèmes alimentaires en collaboration avec la Fondation MasterCard	34,2
Autres	1,9
Renforcement des capacités des pouvoirs publics	24,2
Mutuelle panafricaine de gestion des risques	17,9
Autres	6,3

TABLEAU A.IV.2: DÉPENSES PRÉVUES AU TITRE DES FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE EN 2023, PAR DOMAINE THÉMATIQUE	
Domaine thématique	Total (en millions de dollars)
Nutrition	11,9
ONUSIDA VIH/sida	3,5
Initiative Micronutriments (plan de renforcement des capacités en matière de nutrition)	3,0
Autres	5,4
Sécurité alimentaire	7,9
Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire en matière de sécurité alimentaire	2,3
Analyse de la sécurité alimentaire	1,8
Autres	3,8
Développement des capacités du PAM	7,0
Alimentation scolaire	6,8
Accélérateur d'innovations	4,7
Achats au service du progrès	1,2
Autres*	4,4
Total	238,3

* Les autres domaines thématiques sont notamment les transferts de type monétaire, la sensibilisation, l'égalité femmes-hommes, la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise, les technologies de l'information et la gestion des risques.

Dépenses prévues au titre des comptes spéciaux en 2023

17. Le tableau A.IV.3 présente les dépenses prévues au titre des comptes spéciaux en 2023, en les classant dans trois catégories:
- Les dépenses relatives aux *services mixtes*, qui s'élèvent à 232,1 millions de dollars, soit 53 pour cent du montant total des dépenses. Les services mixtes sont les services qui seraient externalisés pour un coût plus élevé si le PAM ne les assurait pas ou les services délégués qui ne peuvent pas être externalisés de manière viable. Ils sont fournis pour un usage en interne ou à l'intention des partenaires, et les coûts sont recouverts en fonction de l'utilisation qui en est faite. Dans cette catégorie, les comptes spéciaux sur lesquels on prévoit les mouvements de fonds les plus importants sont le compte du réseau d'entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies, le compte pour les services logistiques à des fins humanitaires, le compte pour le transport aérien et le compte pour le régime d'auto-assurance.

- Les dépenses relatives au *financement interne*, qui s'élèvent à 140,7 millions de dollars, soit 32 pour cent du montant total des dépenses. Ces dépenses passent par les comptes spéciaux qui bénéficient du financement des services internes, les coûts étant répercutés sur les unités du PAM qui ont recours à ces services, moyennant la facturation des services en question et en application d'échéanciers de remboursement qui permettent d'en recouvrer intégralement les coûts. Les comptes spéciaux de cette catégorie qui méritent plus particulièrement l'attention sont ceux relatifs aux technologies de l'information (dépenses informatiques au prorata du nombre d'utilisateurs), au programme mondial d'achat-location de véhicules et à la stratégie d'investissement dans la collecte de dons auprès de particuliers.
- Les dépenses relatives aux *autres services*, qui devraient s'élever à 63,5 millions de dollars en 2023, soit 15 pour cent du montant total des dépenses. Les comptes spéciaux concernés n'entrent dans aucune des deux catégories précédentes. Ils comprennent: le Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie; le Fonds du PAM pour l'innovation, qui permet de bénéficier de ressources pour mettre en place ou transposer à plus grande échelle des innovations visant à éliminer la faim; et le Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs.

TABLEAU A.IV.3: DÉPENSES PRÉVUES AU TITRE DES COMPTES SPÉCIAUX POUR 2023, PAR CATÉGORIE	
Catégorie	Total (en millions de dollars)
Comptes spéciaux relatifs aux services mixtes	232,1
Réseau d'entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies	61,3
Services logistiques à des fins humanitaires	40,4
Transport aérien	30,4
Régime d'auto-assurance	30,0
Technologies de l'information	15,4
Équipe d'intervention rapide dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications	11,7
Module mondial de la logistique	8,3
Sécurité sanitaire et qualité des aliments	6,5
Sécurité sur le terrain	6,2
Autres*	21,9
Comptes spéciaux relatifs au financement interne	140,7
Dépenses informatiques au prorata du nombre d'utilisateurs	36,7
Programme mondial d'achat-location de véhicules	32,3
Stratégie d'investissement dans la collecte de dons auprès de particuliers	31,5
Assurance-maladie	15,3
Amélioration des locaux sur le terrain	9,6
Gestion de l'identité des bénéficiaires	7,4
Autres**	7,9

TABLEAU A.IV.3: DÉPENSES PRÉVUES AU TITRE DES COMPTES SPÉCIAUX POUR 2023, PAR CATÉGORIE	
Catégorie	Total (en millions de dollars)
Comptes spéciaux n'entrant dans aucune des deux autres catégories	63,5
Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie	25,0
Fonds du PAM pour l'innovation	20,3
Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs	10,0
Autres***	8,2
Total	436,3

* Les "autres" comptes spéciaux relatifs aux services mixtes qui méritent une attention particulière sont la plateforme des services relatifs aux espèces et aux bons, le Système d'appui à la gestion logistique, le compte pour les renforts mondiaux en situation d'urgence, le Mécanisme de gestion globale des vivres et le programme de promotion du bien-être.

** Les "autres" comptes spéciaux relatifs au financement interne qui méritent une attention particulière sont le compte pour la mise en œuvre de la gestion du capital humain au PAM et le compte du régime d'auto-assurance pour les véhicules légers.

*** Les "autres" comptes spéciaux n'entrant dans aucune des deux autres catégories qui méritent une attention particulière sont le compte relatif au Bureau d'appui sur le terrain et en situation d'urgence et le compte pour la mise en œuvre de la gestion du changement.